

ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE COSSONAY VEYRON-VENOGE

Au Conseil Intercommunal
de l'Association Scolaire
Intercommunale de
Cossonay Veyron – Venoge

Préavis 02-2022 – Demande de complément au budget 2022

Madame la Présidente,
Mesdames les Déléguées et Messieurs les Délégués,

Arrivés à la fin de l'année scolaire 2021-2022, nous sommes obligés de constater que le budget demandé pour les transports journaliers ne suffira pas à couvrir les dépenses prévues pour la période allant d'août à décembre 2022.

En effet, comme expliqué dans le préavis des comptes 2021, les kilomètres ont augmenté de 10 % et les heures de conduite de 31%. De ce fait, le prix au kilomètre a augmenté de CHF 6.23 à CHF 7.56.

A ce jour, le compte 180.318.81 s'élève à CHF 1'153'780.-. Le budget 2022 est de CHF 1'350'000.-

MBC et Microgis ne peuvent pas encore nous confirmer les kilomètres qui seront effectués durant la nouvelle période scolaire 2022-2023, mais signalent qu'ils seront proches de ceux du 1^{er} semestre 2022. Dès lors, si nous nous basons sur les acomptes demandés durant ce premier semestre, nous constatons que le budget sera dépassé de CHF 550'000.-.

Le budget 2022 sera de CHF 1'900'000.-.

Cette augmentation sera répercutée sur les communes selon le tableau de répartition ci-dessous :

	par habitants		par élèves		TOTAL
	au 31.12.2020		au 01.08.2021		
PARTICIPATION DES COMMUNES					
Participation Cossonay	4222	128 619.70	360	122 222.20	250 841.90
Participation Gollion	996	30 342.30	96	32 592.60	62 934.90
Participation Grancy	406	12 368.50	41	13 919.80	26 288.30
Participation La Chaux	391	11 911.50	45	15 277.80	27 189.30
Participation Dizy	224	6 824.00	28	9 506.20	16 330.20
Participation Senarclens	496	15 110.20	50	16 975.30	32 085.50
Participation Chavannes-le-Veyron	152	4 630.60	17	5 771.60	10 402.20
Participation Cuarnens	527	16 054.60	47	15 956.80	32 011.40
Participation L'Isle	1065	32 444.30	82	27 839.50	60 283.80
Participation Mauraz	58	1 767.00	4	1 358.00	3 125.00
Participation Mont-la-Ville	490	14 927.30	40	13 580.20	28 507.50
TOTAUX	9027	275 000.00	810	275 000.00	550 000.00

Conclusions

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction de l'ASICOVV vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Déléguées et Messieurs les Délégués, d'adopter la conclusion suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE COSSONAY VEYRON-VENOGE

- vu le préavis du Comité de Direction No. 02-2022,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accepter la demande de complément au budget 2022 de CHF 550'000.00.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Anne-Lise B.  Pr.  Prani Ben Nsir
Président  Secrétaire



Adopté en séance du Comité de direction le 18 août 2022